

Résolution présentée par la délégation du

Togo

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne LA PREVENTION SUR LE TERRORISME

L'Assemblée Générale,

Scandalisée par le manque de moyens utilisés contre le terrorisme, particulièrement contre Daesh, dans le Golfe de Guinée mais aussi dans d'autres zones sensibles à travers le monde,

Constatant l'insuffisance des moyens éducatifs dans notre pays ainsi que dans les autres pays en voie de développement menant à la vulnérabilité des jeunes faces aux organisations terroristes très présentes dans le monde,

Souhaitant améliorer nos moyens de lutte contre le terrorisme en prenant de nouvelles mesures concernant l'éducation qui aideront les différentes populations à se défendre et donc veiller à la sécurité régionale comme internationale,

Réaffirmant notre présence et notre action au sein de la coalition contre Daesh depuis juin 2023, celle-ci visant à abolir les actions terroristes de Daesh,

Décide par l'instauration du FSOAT (Fond Souverain Onusien Anti-Terroriste) sous la responsabilité de l'UNICEF ;

- de rendre l'éducation plus accessible aux jeunes dans les pays en voie développement afin de les rendre moins vulnérables et moins ciblés par les organisations terroristes.
- d'une formation plus approfondie des éducateurs sur la dangerosité du terrorisme afin de sensibiliser les enfants à l'école dès le plus jeune âge.

Le texte français fait foi